

Paramètres de la tâche au secondaire

Le tableau ci-dessous représente, pour les enseignants du secondaire, la répartition des heures annuelles pour l'enseignant régulier temps plein :

Paramètres	Activités professionnelles	Heures semaines	Cycle 5 jours	Cycle 9 jours	Cycle 10 jours
Tâche éducative (TE)	Cours et leçons ¹⁻²	615 heures 17h05 X 36 semaines	615 heures 13,67 périodes (17h05) X 36 cycles	615 heures 24,6 périodes (30h45) X 20 cycles	615 heures 27,33 périodes (34h10) X 18 cycles
	Autres tâches éducatives ¹	105 heures 2h55 X 36 semaines	105 heures 2,33 périodes (2h55) X 36 cycles	105 heures 4,2 périodes (5h15) X 20 cycles	105 heures 4,67 périodes (5h50) X 18 cycles
	Sous-total TE	720 heures 20h X 36 semaines	720 heures 16 périodes (20h) X 36 cycles	720 heures 28,8 périodes (36h) X 20 cycles	720 heures 32 périodes (40 h) X 18 cycles
Autres tâches professionnelles (ATP)	Autres activités professionnelles	252 heures 7h X 36 semaines	252 heures 5,6 périodes (7h) X 36 cycles	252 heures 10,08 périodes (12h36) X 20 cycles	252 heures 11,2 périodes (14h) X 18 cycles
	Journées pédagogiques	108 heures 5h24 X 20 journées pédagogiques			
	Travail déterminé par l'enseignant ³	200 heures 5h X 40 semaines			
	Sous-total ATP	560 heures			
Total des heures	1 280 heures annuellement				

Périodes de 75 minutes.

1 Le nombre d'heures peut varier d'un enseignant à l'autre.

2 Le Temps moyen pour l'ensemble des enseignants à temps plein (clause 8-6.03 B)).

3 L'enseignant se voit reconnaître 200 heures, dont 80 heures sont effectuées au lieu déterminé par l'enseignant et peuvent être accomplies en dehors de l'amplitude. De plus, le temps requis pour les 10 rencontres collectives et pour les 3 réunions avec les parents est compris dans ces 200 heures.